



L'accessibilité dans les commerces

L'extérieur du point de vente

Dans les éditions précédentes, nous vous informions sur la loi du 11 février 2005 qui exprime le principe « d'accès à tout et pour tous » ainsi que sur son application dans les établissements recevant du public (ERP) dont les commerces de détail, cafés et restaurants qui sont classés dans la 5^e catégorie.

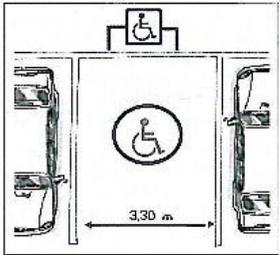
Retrouvez dans chaque numéro de l'année 2012, une présentation détaillée d'un volet de cette nouvelle réglementation.

Faciliter l'entrée d'une personne à mobilité réduite

Photo : Fotolia

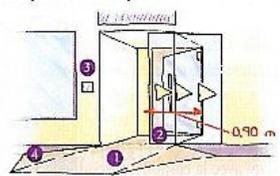
Parking

Si vous avez un espace parking privé, 2% des places doivent être accessibles au 1^{er} janvier 2015. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez solliciter une demande auprès de la mairie de votre commune pour obtenir des places réservées sur le domaine public proche de votre commerce.

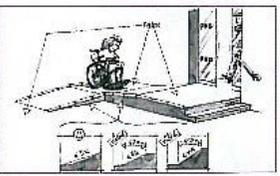


- > 2 % des places accessibles,
- > dimension : 3,30 m de largeur,
- > place horizontale et devant inférieur ou égal à 2 %,
- > signalétique verticale et horizontale,
- > le pictogramme du fauteuil doit être reproduit plusieurs fois sur les abords extérieurs de l'emplacement réservé.

Rampes, accès et paliers



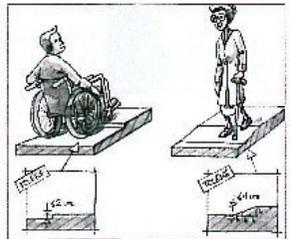
- 1 Une rampe d'accès dont l'inclinaison est inférieure ou égale à 5 % et une aire de manœuvre de porte au dévers plat (cf: dimensions pages 8 et 9),
- 2 s'il n'y a pas de place pour manœuvrer sans effort : mettre une porte automatique,
- 3 rappel d'enseigne,
- 4 en cas de débordements sur l'emprise publique, prendre contact avec le service de la ville pour la nouvelle disposition des droits de voirie.



Éviter d'encombrer les espaces de manœuvres

Ressauts

- > entrée principale directe sur le trottoir
- > ressaut de 2cm maximum à respecter
- > ressaut de 4cm toléré si existence d'un chanfrein
- > les trous et fentes situés dans le sol du cheminement doivent avoir une largeur ou un diamètre ≤ à 2cm



Ne pas confondre palier de repos et espace de manœuvre.

Le dimensionnement de l'espace de manœuvre de porte est fonction du mécanisme d'ouverture de la porte (coulissante ou battante : ouverture en poussant/en tirant).

L'entrée, indifférenciée pour tous : comment inciter à entrer ?

En repérant votre commerce

- 1 L'identification du magasin est aisée, l'enseigne est lisible et n'éblouit pas.
- 2 un marquage au sol peut situer l'entrée.

En facilitant son accès : si possible, l'entrée est la même pour tous

- 3 La porte vitrée permet de voir l'intérieur.
- 4 L'ouverture est pratique ; elle est munie d'une grande barre saisissable par tous les usagers.

En dégageant les abords : attention aux panneaux instables

- 5 Le seuil de la porte n'excède pas 2 cm, sinon un plan incliné de 5% maximum remplace l'ancienne marche.
- 6 Les grilles et essies-pieds ne bloquent ni la roue de fauteuil, ni la canne d'un non-voyant.
- 7 La largeur du passage est de 0,90m minimum et si la porte est à double battant, l'un des battants doit mesurer au moins 0,90m.



Normes d'accessibilité dans l'hôtellerie restauration

Les entreprises touristiques sont également concernées par les normes Accessibilité, qui doivent être effective au plus tard le 1^{er} janvier 2015. Notre service Tourisme a organisé une après-midi

d'information sur cette thématique pour les entreprises touristiques, animée par la Direction départementale des territoires où 20 établissements étaient présents.

Pour en savoir plus...

Guide pratique

Accessibilité dans les commerces

Nouvelles normes : commerce, artisans, services... Êtes-vous prêts ?

Cafés, hôtels, restaurants et discothèques : réussir l'accessibilité

Un guide d'aide au service de la maintenance

MENU

Présenté par l'ADEP

Commerçants : Nouveau : le guide pratique « Accessibilité dans les commerces » vient de paraître. N'hésitez pas à le demander ! Vous avez des questions, nos services y répondent.

Hôteliers, restaurateurs : Vous pouvez télécharger le guide « Cafés, hôtels, restaurants et discothèques : réussir l'accessibilité » sur le site Internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ACCESSIBILITE_DES_HOTELS.pdf